

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_06-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12092024-06

MISSIONS ET REMUNERATIONS DES VACATAIRES

Exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29/08/2024,

Considérant la nécessité de préciser les missions spécifiques du CCAS qui bénéficient de l'appui de vacataires, ainsi que le taux horaire de chaque vacation,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les missions relevant de l'appui de vacataires ainsi que les rémunérations de chaque vacation, telles que définies dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_06-DE

| Pôle | Missions | Bas | |
|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------|------|
| Pôle Développement Social | Interprète | Montant horaire fixe | 38 € |
| | Psychologue | Montant horaire fixe | 38 € |
| Pôle Maintien à Domicile - SSIAD | Infirmière (renforts ponctuels) | Montant horaire fixe | 18 € |

- D'instaurer les modalités définies ci-dessus à compter du 01/10/2024,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

